

Montréal, le 20 avril 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR  
Dossier de la Régie : R-4184-2022**

---

Maître Cardinal,

Le 14 février 2022, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption des normes de fiabilité FAC-002-3, IRO-010-3, MOD-031-3, MOD-033- 2, PRC-006-5 et TOP-003-4 ainsi que leur annexe Québec.

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements (DDR) n<sup>o</sup> 1 que la Régie transmet au Coordonnateur dans le cadre de ce dossier.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette DDR **au plus tard le 4 mai 2022 à 16 h.**

Également, en raison de contraintes internes, la Régie réserve dès à présent **le 10 mai 2022 à partir de 9 h** pour la tenue d'une séance de travail avec le personnel du Coordonnateur. La Régie en précisera les modalités ultérieurement.

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

p. j.